

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 15 DECEMBRE 1846.

No. 90

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les prix d'apprentissage récemment fondés par la ville de Paris en faveur des jeunes enfants qui se sont les plus distingués pendant le cours de leurs études, les résultats de la première distribution des récompenses, qui au mois de juillet dernier ont donné dix-sept sur vingt aux élèves des écoles chrétiennes, ont attiré l'attention du public sur ce modeste institut qui a peut-être, plus que toutes les institutions analogues, contribué à la propagation et aux progrès de l'instruction primaire en France. Ce succès, qui n'a pas laissé que d'être accueilli avec quelque étonnement par certaines personnes, nous a semblé devoir donner quelque opportunité à une brève histoire de cette communauté enseignante. Pendant longtemps, seulement, elle sera toute entière dans l'histoire de son fondateur, le vénérable abbé de La Salle. Aussi croyons-nous devoir raconter d'abord les détails d'une vie si bien remplie.

Jean-Baptiste de La Salle, le créateur des écoles chrétiennes, naquit à Reims, le 30 avril 1651, de Louis de La Salle, conseiller au présidial de cette ville, et de Nicole Moët de Brouillet. La généalogie le fait descendre d'un nommé Salla, qui, combattant aux côtés d'Alphonse, dit le Chaste, roi de Navarre, eut les jambes fracassées, en 818, par un éclat de pierre lancé par une machine. Le prince voulut qu'en mémoire de cet événement, il portât, sur son bouclier, trois chevrons brisés. De là les armes de la famille de La Salle.

Le jeune de La Salle fit avec succès ses études au collège de Reims, et malgré les désirs secrets de ses parents dont il était l'aîné, ils ne cherchèrent point à contrarier la vocation qu'il avait exprimée de se consacrer au sacerdoce. Pourvu d'un canonicat dans la métropole à l'âge de dix-sept ans, il alla ensuite à Paris pour y faire sa philosophie, et y recevoir le grade de docteur. Il y choisit, pour sa retraite, le séminaire de Saint-Sulpice, alors dirigé par M. de Bretonvilliers, qui avait pour aides, M. Tronson, M. Brouin et M. Lechassier qui, plus tard, à son tour, en fut le supérieur. Peu de temps après, la mort de sa mère, suivie presque aussitôt de celle de son père, rappela le jeune de La Salle à Reims, où il devint le tuteur de ses frères et sœurs. Sous la conduite de M. Roland, théologal du chapitre, il reçut le sous-diaconat en 1672 et le diaconat en 1676, mais ne voulut être ordonné prêtre qu'en 1678. Sa réputation ne tarda pas à se répandre à un tel point, que, peu de temps après, il fut désigné par ses supérieurs comme le chef d'une petite colonie d'ecclésiastiques chargés de ramener à la foi une commune voisine, celle de Saint-Pierre, tombée dans la dépravation par suite de la négligence de son ancien pasteur. Le succès qu'il obtint dans cette mission tout évangélique le fit encore distinguer davantage. On voulut alors lui faire permuter son canonicat contre cette cure, et quelque disproportion qu'il y eût entre les deux bénéfices, son dévouement lui eût fait un devoir d'accepter cette offre, si son archevêque ne se fût opposé à ce qu'il sortît du chapitre. M. Roland, n'ayant pu parvenir à lui faire accepter cette cure, en voyant son projet de permutation manqué, voulut alors qu'il se chargeât de la communauté des sœurs dites de l'Enfant-Jésus qu'il avait fondée pour l'éducation des pauvres filles. Il le fit, mais toutefois avec une secrète répugnance, car il prévoyait les difficultés qui l'attendaient, et qui en effet ne tardèrent pas à se présenter. En effet, aussitôt après la mort de M. Roland, on parla de supprimer la communauté de peur qu'elle ne retomât à la charge de la ville. Mais l'abbé de La Salle y mit tant de zèle et d'insistance, que non seulement les autorités de Reims approuvèrent la nouvelle communauté, mais même demandèrent et obtinrent les lettres patentes qui devaient en assurer l'existence. Dans le court exercice de ses fonctions, l'abbé de La Salle avait reconnu combien il eût été utile qu'on fondât un semblable établissement pour les jeunes garçons. Ce fut dès lors la pensée de toute sa vie. Aussi, bientôt après il réunit autour de lui quelques jeunes hommes pleins de zèle et de bonne volonté pour ouvrir des écoles chrétiennes dans la ville de Reims, et les logea dans une maison qu'il avait prise à loyer. Tels furent les commencements de cette communauté. Un M. Niel, qui figure parmi ses premiers membres, et qui avait été envoyé à Reims par une parente de l'abbé de La Salle, nommée madame de Maillesfert, fut employé à ouvrir la première école chrétienne sur la paroisse Saint-Maurice à Reims, et peu après la seconde sur celle de Saint-Jacques. Ces deux écoles peuvent être considérées comme le berceau des écoles chrétiennes.

Le mode qui était alors en usage ne permettant pas d'instruire un grand

nombre d'enfants, l'abbé de La Salle inventa le mode simultané, et devint ainsi le créateur de l'enseignement primaire en France. Ce fut à ce moment, où il était occupé en même temps à faire des règlements pour la conduite de ses disciples, tant à l'égard des enfants que dans l'intérieur de la communauté, qu'il eut le plus à souffrir des obstacles qui, de tous côtés, semblèrent se réunir pour paralyser ses efforts et son zèle. Il s'augmentèrent encore quand on le vit retirer ses élèves de l'endroit où ils les avait placés pour les loger dans sa propre maison. Mais ce qui lui fut assurément le plus pénible, ce fut de voir que ses disciples mêmes semblèrent un instant ébranlés. Bien plus, quelques uns s'ouvrirent à lui avec naïveté, et lui firent entendre que quelque chose qui arrivât, il était toujours pourvu de patrimoine et d'un bon canonicat. Ce fut alors que pour ajouter l'exemple au précepte et rendre ses exhortations plus efficaces, il résolut de résigner son canonicat et de distribuer ses biens aux pauvres. La disette de 1684 lui en fournit l'occasion. Alors la réaction se fit, les calomnies tombèrent, et ses disciples, jésormais sans crainte pour l'avenir, parlèrent de s'attacher à lui par des vœux perpétuels; mais il décida qu'ils ne seraient d'abord reçus que pour trois ans. Douze d'entre eux furent admis à les prononcer.

Ce fut à ce moment qu'il donna à ses associés le nom de *frères des écoles chrétiennes*. Il régla leur nourriture *au par nécessaire, aux viandes les plus grossières dont se servent les artisans*: Il adopta pour leur habillement une espèce de soutane en bure ou gros drap, et la capote noire ou manteau à manches de la même étoffe, les souliers forts, le chapeau très-ample, le rabat ou petit collet de grosse toile, costume qu'ils portent encore. Les premiers vœux perpétuels remontent à 1694. Dès lors cette institution fut fondée, et si elle ne fut pas à l'abri de nombreuses attaques, on pouvait du moins espérer avec certitude qu'elles ne sauraient compromettre son existence. Le bien que les écoles chrétiennes avaient produit dans la ville de Reims ne tarda pas à se faire connaître au dehors. Les villes de Guise, de Laon, de Rhétel et de Château-Portien, voulurent bientôt avoir des disciples de l'abbé de La Salle. Plusieurs curés de campagne en demandèrent aussi, mais comme le nombre était insuffisant, ils voulurent au moins choisir parmi leur paroissiens ceux qui semblaient les plus propres à l'enseignement, et les envoyèrent à l'abbé de La Salle pour les former par ses leçons. Ce mode de procéder contenait ainsi en germe, comme on le voit, l'institution des écoles normales primaires. On peut se rappeler en effet que surtout après les premières années de leur établissement, dû à la loi de 1833, elles recevaient, spécialement pendant les vacances, les instituteurs des campagnes qui venaient s'y perfectionner et s'y inspirer des méthodes nouvelles.

L'abbé de La Salle voyant son institut fondé et en voie de progrès, voulut que les frères choisissent un supérieur et en fissent eux mêmes l'élection. Malgré leur résistance, les raisons qu'il fit valoir devant eux furent adoptées, et le frère Henri l'Heureux fut nommé supérieur. Le clergé l'ayant vu plus libre de ce côté, l'obligea à reprendre son canonicat. Il ne s'y soumit toutefois qu'avec beaucoup de difficulté.

En 1690, la mort ayant fait de grands vides dans les rangs de ses élèves, il ne dédaigna pas d'aller faire lui-même la classe des jeunes enfants. Cet acte d'humilité lui attira, ainsi qu'à ses élèves, non seulement des railleries, mais encore des persécutions; mais il n'en persista pas moins dans la continuation de son œuvre. Bien plus, ce ne fut qu'alors pour augmenter le personnel de ses écoles, il eut l'idée de recevoir, dans la maison un certain nombre de jeunes gens de quatorze à quinze ans, qui annonçaient des dispositions pour la vie religieuse, et qu'il faisait former à l'enseignement. Tel fut le principe des noviciats préparatoires établi d'abord à Reims, il fut transféré ensuite à Paris et supprimé, plus tard à cause des contrariétés auxquelles les élèves furent en butte. Ces noviciats furent rétablis en 1835. Aujourd'hui il en existe notamment à Paris, à Lyon, à Avignon.

En 1688, M. de la Barmondière, alors curé de Saint-Sulpice, ayant entendu parler des nouvelles écoles, fit demander à l'abbé de La Salle s'il ne voudrait pas se charger de celles de sa paroisse. Celui-ci, dans l'espoir que son institut fructifierait d'avantage s'il était transplanté à Paris, se rendit volontiers au désir du curé. Mais une fois les frères qu'il avait amenés mis en possession des écoles de la paroisse, ils eurent à souffrir de nouvelles persécutions, notamment de la part de l'écolâtre, c'est ainsi qu'on nommait la personne chargée de la surveillance des écoles de la paroisse. Il ne fallut pas moins, pour dissiper cet orage et prouver les immenses services que l'in-